

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **4 (1859)**

Heft 2

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 2

Lausanne, 15 Janvier 1859

IV^e Année

SOMMAIRE. — Eventualités de guerre (2^e article). — Commission fédérale d'artillerie. — Bibliographie. — Nouvelles et chronique.

ÉVENTUALITÉS DE GUERRE ¹.

II.

La question du canal de Suez pourrait, avons-nous dit, devenir un motif de guerre entre l'Angleterre et la France, et, par conséquent, de guerre générale. En effet, les intérêts politiques actuels de la Grande-Bretagne recevraient de la création de cette nouvelle voie maritime un grave échec. Jusqu'ici cette puissance s'est constamment appliquée à posséder, soit directement, soit par des alliances, tous les points qui dominent les grandes routes des mers, afin d'assurer les relations de la métropole avec les colonies et surtout avec les Indes, la plus riche des possessions britanniques. C'est une nécessité de la suprématie maritime que d'être forcée d'étendre au loin son action, pour le maintien de la défensive seulement, et d'être obligée à un accroissement continu pour rester au même niveau relatif. Chaque progrès de la marine ou des colonies d'autres Etats la force à redoubler de surveillance et d'extension. Or le canal de Suez, une fois construit, se trouverait sous la domination des ports de la Méditerranée, de Toulon, d'Alger, de la Spezia, de Gênes, etc., avec lesquels Corfou et Malte, stations isolées, ne peuvent point rivaliser. Dans un cas de guerre entre l'Angleterre et la France, la seconde de ces nations, prépondérante dans la Méditerranée, peut devenir facilement maîtresse du passage de Suez, peut arriver à fermer cette voie aux Anglais et à s'en servir exclusivement pour pénétrer aux Indes, répétant ainsi par mer et bien plus facilement qu'en 1798, le projet de Napoléon I dans sa campagne d'Egypte. Les Français se rendraient de leurs côtes aux Indes en 15 à 20 jours, tandis que les Anglais, réduits à la route de l'Océan, y mettraient 5 à 6 fois plus de temps.

¹ Voir notre précédent numéro.